

la mauvaise volonté du collateur en qui nous avons eu trop de confiance, nous adressant à lui directement pour en avoir les provisions qu'il nous a refusées contre toutes les règles. Il l'a donné à une de ses créatures, ce qui ne fait honneur ni au collateur ni à celui qui l'a reçu ; et malheureusement pour moi je ne peux revenir contre cette collation. Si j'avais eu affaire à tout autre collateur..., je n'aurais pas perdu ce bénéfice qui, comme vous voyez, m'aurait mis un peu au large et m'aurait procuré les moyens de payer mes dettes. Je ne suis pas né heureux, il s'en faut de beaucoup ; car je n'ai jamais réussi dans les choses qui m'ont regardé. Il y avait des collations de 15 à 18 bénéfices dans ce prieuré dont j'aurais été le maître, m'en voilà totalement exclu. Nous attendons à Paris le collateur et le pourvu du prieuré qui pourront peut-être me dédommager de la perte que j'ai faite... Dieu le veuille ! j'en aurais grand besoin, mais je ne compte sur rien. Ne parlez de cela à personne, car cela pourrait faire quelque impression sur l'esprit de messieurs de notre Chapitre qui voudraient, si la chose était possible, que je fisse ici leurs affaires gratis...."

Lettre au Chapitre 1^{er} mai 1741 :

" Vous apprendrez... par M. Vallier la décision du procès qui est entre le Chapitre et le sieur La Brosse, lequel dure depuis plus de dix-huit ans ; nous devons nous assebler demain à ce sujet. Ce ne sera pas avec le sieur La Brosse, car il est mort, il y a environ trois mois, c'est un chicaneur de moins dans le monde ; ce sera avec son fils qui cherche à pacifier tous les procès que feu son père a entrepris, qui sont en assez grand nombre." Il est ensuite question du procès avec M. de Villegongis qui ne veut pas régler l'affaire à l'amiable, et d'autres difficultés avec des curés et des vicaires qui demandent des augmentations pour les dessertes dont ils sont chargés.

" J'ai remis à M. l'abbé de l'Isle-Dieu les lettres de